



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
15 juillet 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 mai 2015, à 10 heures

Présidente : M^{me} Coto-Ramírez (Vice-Présidente) (Cosa Rica)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015
(suite)

Prévisions révisées :

*Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations Unies
pour l'action d'urgence contre l'Ebola (suite)*

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux
missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité*

Mission d'appui des Nations Unies en Libye

Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-08036X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Ruzicka (Slovaquie), M^{me} Coto-Ramírez (Costa Rica), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Prévisions révisées:

Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (suite) (A/69/842 et A/69/903)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (A/69/363/Add.6 et A/69/628/Add.1)

Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (A/69/363/Add.6 et A/69/628/Add.1)

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/69/363/Add.7 et A/69/628/Add.2)

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (A/69/363/Add.8 et A/69/628/Add.3)

1. M^{me} **Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE) (A/69/842), dit que cette mission a été la toute première mission sanitaire d'urgence déployée pour coordonner et intensifier la riposte à l'épidémie d'Ebola à l'appui des efforts accomplis au plan national. En tant que mécanisme temporaire de gestion de crise, la Mission a été conçue pour que ses opérations cessent une fois que l'épidémie aurait été contenue et que les gouvernements nationaux des pays concernés seraient capables d'assurer la transition vers des activités de prévention et de lutte contre l'épidémie, tout en bénéficiant du soutien que le système des Nations Unies continuerait de leur apporter.

2. Des progrès notables ont été accomplis pour atteindre ce moment critique en mobilisant les forces

du système des Nations Unies, grâce à la MINUAUCE et à d'autres partenaires. Dans l'ensemble, le nombre de cas d'Ebola a baissé notablement dans les trois pays touchés. La fin de l'épidémie d'Ebola au Libéria a été déclarée le 9 mai 2015 et la dispersion géographique de l'épidémie a été ramenée à une étroite bande le long de la côte de Guinée et de Sierra Leone. Même si le nombre total de cas enregistrés chaque semaine est tombé à moins de dix le mois antérieur, on a relevé depuis 15 jours une augmentation des cas, notamment en Guinée.

3. L'ONU a commencé de préparer un transfert des fonctions, des capacités et des actifs entre la MINUAUCE et les équipes de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux. Les bureaux du Mali et du Libéria ont fermé et le siège à Accra a vu ses effectifs notablement réduits, une réduction qui se poursuivra dans les mois à venir. Le représentant spécial du Secrétaire général a continué de parcourir les pays touchés afin de permettre au personnel d'intervention d'avoir une vision régionale de l'épidémie et une orientation clairement opérationnelle; l'Envoyé spécial pour l'Ebola et l'Organisation mondiale de la santé continuent de fournir respectivement des orientations stratégiques et des orientations techniques pour installer durablement un taux de transmission nul. L'appui continu des États Membres pendant le dernier stade de l'intervention est essentiel pour que la tâche soit menée à son terme.

4. Les équipes de pays des Nations Unies, sous la direction des coordinateurs résidents ont joué le rôle de chefs de file dans la préparation de la phase de relèvement après l'épidémie d'Ebola et les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies se préparent à reprendre plusieurs des fonctions de la MINUAUCE pour soutenir les efforts d'intervention avant la transition. Pendant toute la transition, l'Envoyé spécial pour l'Ebola s'efforcera essentiellement de mobiliser les fonds nécessaires pour que les organismes des Nations Unies soient dotés des moyens leur permettant d'installer durablement un taux de transmission nul et aident à mener à bien la phase de relèvement. Il est prévu que l'Envoyé spécial pour l'Ebola joue ce rôle jusqu'au 31 décembre 2015. Les parties prenantes ont trop investi collectivement pour qu'on laisse réduire à néant les progrès accomplis : il faut aider les pays touchés à atteindre et à maintenir un taux d'infection nul.

5. Le montant estimatif révisé des dépenses pour le Bureau de l'Envoyé spécial et la MINUAUCE, ainsi que les besoins connexes concernant l'appui apporté par le Siège s'élèvent à 88,1 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel, pour la période allant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015, dont 81,9 millions de dollars au titre de l'appui apporté sur le terrain aux pays touchés par l'épidémie d'Ebola et aux partenaires d'exécution et au titre des postes à pourvoir au Centre régional de services à Entebbe.

6. Le Bureau de l'Envoyé spécial continue de soutenir les efforts de sensibilisation et de mobilisation des ressources déployés pour lutter contre l'épidémie d'Ebola et pour assurer la coordination stratégique avec les partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. Lorsque que la MINUAUCE aura été retirée en septembre 2015 et qu'elle aura confié la responsabilité de ses opérations aux équipes de pays des Nations Unies, le Bureau assurera l'orientation stratégique pendant le dernier stade des interventions. Les ressources octroyées au Bureau de l'Envoyé spécial s'élèvent à 2,7 millions de dollars pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015.

7. Un montant de 3,5 millions de dollars est demandé au titre de l'appui fourni depuis le Siège pour financer, jusqu'en septembre 2015, 25 postes de durée variable au sein du Département de l'appui aux missions, du Bureau des affaires juridiques, du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, de la Division des services médicaux du Bureau de la gestion des ressources humaines, de la Division des achats du Bureau des services centraux d'appui et du Département de la sûreté et de la sécurité.

8. S'agissant des prévisions de dépenses pour 2015 de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et des ressources supplémentaires nécessaires en 2015 à la Mission d'observation électorale au Burundi (MENUM) (A/69/363/Add.6), des prévisions de dépenses pour 2015 de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/69/363/Add.7) et des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2015 du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (A/69/363/Add.8), l'oratrice dit qu'au total, les ressources demandées pour 2015 s'élèvent à 237,1 millions de dollars, déduction faite des contributions du personnel.

9. L'Assemblée générale, dans sa résolution 69/262, a approuvé pour la MANUL, au lieu d'un budget complet sur 12 mois, un montant provisoire de dépenses de 31,4 millions de dollars pour les six premiers mois de 2015. La proposition actuelle d'un montant de 48,1 millions de dollars pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 fait suite aux recommandations issues d'une récente évaluation stratégique de la présence de l'Organisation en Libye (S/2015/113), dont le Conseil de sécurité a pris note dans sa résolution 2213 (2015).

10. Il est recommandé dans cette évaluation que la MANUL centre ses activités sur des domaines prioritaires et établisse une présence réduite, défendable et continue en Libye en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et qu'elle opère au niveau stratégique, la plupart de ses activités programmatiques étant confiées à l'équipe de pays. Il ressort que par rapport au budget approuvé pour 2014 21,3 millions de dollars de moins sont prévus pour 2015 au titre des ressources nécessaires et que 179 postes de moins sont demandés par rapport aux 384 postes autorisés antérieurement. Depuis l'évacuation de juillet 2014, la Mission opère et continuera d'opérer depuis Tunis avec un effectif de 30 fonctionnaires, déployés par roulement en fonction des besoins.

11. La Mission aura besoin en matière de transport aérien d'un soutien spécialisé pour que le personnel de l'ONU puisse se déplacer à l'intérieur et à l'extérieur de Tripoli et dans l'est, l'ouest et le sud du pays afin d'aider à maintenir et à renforcer la sécurité et la fourniture de services dans ces régions et afin d'assurer la logistique. La proposition actuelle prévoit donc la mise à disposition de deux aéronefs et la mise sur pied d'une section de contrôle des opérations et des mouvements aériens en attendant la reprise des vols commerciaux ou le retour de la Mission en Libye.

12. S'agissant de la MENUM, à la suite d'une évaluation de la situation sécuritaire au Burundi effectuée par le Département de la sûreté de la sécurité, un crédit supplémentaire de 65 300 dollars est demandé pour financer et pourvoir dans le complexe des Nations Unies à Bujumbura deux postes supplémentaires d'agents de sécurité ayant rang d'administrateur recruté sur le plan national. Compte tenu des ressources supplémentaires demandées, le montant révisé des ressources prévues pour la MENUM pour 2015 s'élèvera à 11 763 200 et couvrira 90 postes.

13. Étant donné l'incertitude qui régnait au sujet de la transition en Afghanistan en 2014, tant sur le plan politique que sur celui de la sécurité, un financement transitoire de 93,5 millions de dollars a été approuvé pour la MANUA pour les six premiers mois de 2015 aux termes de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, financement qui sera suivi d'un examen et de prévisions budgétaires détaillées pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Étant donné qu'il est prévu que la communauté internationale se retirera pratiquement d'Afghanistan 2015, le soutien de l'ONU revête une importance critique.

14. Pour l'essentiel le mandat de la MANU reste inchangé: il demeurera axé sur les bons offices, la priorité accordée à la paix et à la *réconciliation*, l'appui électoral, la promotion des droits de l'homme et le plaidoyer en faveur de ces droits et la coordination des donateurs. Aucun autre investissement notable n'est demandé pour 2015 au titre de la construction de bureaux et de logements pour le personnel, de la mise à niveau de l'équipement lié aux technologies de l'information et de la communication, des achats de véhicules blindés ou des travaux de mise aux normes de sécurité. Toutefois, la sécurité du personnel et des actifs demeure une priorité. Le montant actuellement proposé est de 188 millions de dollars, soit 3,4 millions de dollars de moins que le budget approuvé de 2014 et couvre 1 680 postes, soit dix postes de moins que pour 2014.

15. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a été créé en vertu de la résolution 2 206 (2015) du Conseil de sécurité afin de surveiller le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux individus ou entités désignés par le Conseil de sécurité comme se livrant ou apportant un appui à des actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud et afin de fournir des informations pouvant servir à désigner éventuellement ces personnes et entités. Le montant des ressources demandées pour le Groupe, à savoir 947 500 dollars, couvre le coût de trois postes, les honoraires et les voyages des experts, les voyages du personnel et d'autres besoins opérationnels pour les huit mois allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2015.

16. Compte tenu des crédits déjà ouverts, il est demandé l'allocation d'un montant supplémentaire de 94 006 100 dollars au chapitre 3, Affaires politiques, du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 et d'un montant supplémentaire de 8 777 200 dollars au chapitre 36, Contributions du personnel,

pour la MANUL, la MENUB, la MANUA et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

17. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et sur la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/69/903), dit que le Comité se félicite que le taux de transmission du virus Ebola ait baissé et prend acte de l'assistance fournie aux populations des pays touchés.

18. Le Comité consultatif se félicite également de l'intention qu'a le Secrétaire général de mener une étude portant expressément sur les enseignements tirés de l'expérience de la MINUAUCE. Cette mission étant unique en son genre, il est important qu'une étude approfondie des questions relatives à l'organisation, aux opérations, à l'administration et à la planification soit réalisée et que les enseignements qui peuvent être tirés soient recensés. Dans son rapport, le Comité consultatif formule des propositions concernant un certain nombre de points précis qui, à son avis, devraient être traités dans cette étude, notamment la structure organisationnelle de la MINUAUCE et le besoin d'un grand nombre de postes de haut niveau, l'utilité et l'efficacité des services aériens attachés à la Mission, l'acquisition, le transport, la distribution et la cession des véhicules et le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU.

19. Le rapport du Comité consultatif recommande aussi de réviser les prévisions de dépenses de la Mission. Dans certains chapitres du budget ces prévisions pourraient trouver leur place dans les crédits déjà inscrits et le Comité consultatif se prononce contre l'approbation de certains postes.

20. Le Président du Comité consultatif, présentant les rapports de son comité sur les prévisions de dépenses pour la MANUL, la MENUB, la MANUA et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud (A/69/628/Add.1, A/69/628/Add.2 et A/69/628/Add.3), au titre desquels le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires d'un montant net de 94 006 100 dollars pour l'exercice biennal 2014-2015, dit que le Comité relève que, compte tenu des crédits supplémentaires d'un montant de 31 501 300 dollars ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262 et du montant de 94 006 100 dollars sollicité actuellement, les ressources supplémentaires

demandées atteindraient un total de 125 507 400 dollars, soit 11,6 % de plus que les crédits initialement approuvés au chapitre 3 du budget-programme pour 2014-2015 au titre des missions politiques spéciales qui étaient de 1 081 089 900 dollars.

21. S'agissant de la présentation des ressources nécessaires, le Secrétaire général, dans le cadre des ressources demandées pour les 35 missions politiques spéciales pour 2015, a demandé pour la MANUL des ressources temporaires pour les six premiers mois de 2015, ce qui représente une reconduction technique de 50 % du montant des prévisions de dépenses pour 2014. Le fait que le Secrétaire général a présenté en même temps des modalités de financement pour une durée de six mois et un budget complet pour 12 mois amène à examiner deux propositions pour la même période financière au titre d'une même mission ce qui complique inutilement le processus d'examen du budget.

22. Pour ce qui est du budget de 12 mois demandé pour la MANUL en 2015, l'application des recommandations du Comité consultatif entraîneraient une réduction de 293 300 dollars. Le Comité recommande de réduire de 5 % les prévisions de dépenses pour les consultants car certaines fonctions pourraient être remplies en interne. Le Comité recommande aussi une réduction de 5 % des dépenses au titre des voyages ne relevant pas de la formation effectués en dehors de la zone de la Mission et souligne de nouveau que les crédits au titre des voyages doivent être utilisés de manière judicieuse et qu'avant d'autoriser un voyage en mission, il importe de déterminer si l'exécution de tel ou tel mandat appelle vraiment des contacts personnels.

23. Le Comité consultatif a été informé que les opérations sur le terrain de la MANUL ont été interrompues pour des raisons de sécurité et que, en juillet 2014, la Mission a transféré son personnel international en Tunisie et en Italie. En janvier 2015, le Secrétariat a effectué un examen de la présence de l'Organisation en Libye et a recommandé que la MANUL centre ses activités sur des domaines prioritaires et établisse une présence réduite, défendable et continue en Libye. Le Comité a été informé que le projet de budget pour 2015 se fondait sur des opérations menées par la MANUL sur la base de ces recommandations.

24. Pour ce qui est de la MENUB, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la création de deux postes d'agent de sécurité.

25. En ce qui concerne le projet de budget de la MANUA portant sur les 12 mois de 2015, les recommandations du Comité permettraient d'obtenir une réduction de 501 900 dollars. Pour ce qui est du soutien à assurer à la Mission au sein du Département des affaires politiques, le Comité se prononce contre la création d'un des six nouveaux poste proposés par le Secrétaire général.

26. Enfin, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la création des deux postes demandés pour appuyer le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud mais se prononce contre la création qui est demandée d'un poste au Service administratif du Département des affaires politiques.

27. **M. Davidson** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et la Chine, dit que le Groupe prend acte du soutien que la communauté internationale apporte collectivement aux efforts déployés pour éliminer l'épidémie d'Ebola et reconnaît qu'il faut continuer d'apporter un soutien aux autorités locales dans les pays touchés pour leur permettre d'éviter toute recrudescence en mettant en place une infrastructure sanitaire ainsi que des mécanismes d'alerte rapide.

28. Le Groupe rend hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général et plus particulièrement aux progrès notables accomplis dans les quatre grands domaines d'action : dépistage et recherche des contacts, conduite du traitement, inhumations sans risque et dans la dignité et action communautaire et mobilisation sociale. Il se félicite de la forte diminution du taux de transmission du virus qui a été obtenue dans les trois pays les plus touchés grâce aux efforts concertés des partenaires.

29. Le Groupe prend note du montant révisé brut des dépenses prévues pour la MINUAUCE à savoir 91 millions de dollars, soit 103 millions de dollars de moins que la proposition initiale ainsi que des observations et recommandations du Comité consultatif.

30. L'Assemblée générale ayant émis le regret dans sa résolution 69/262 qu'il soit proposé de doter la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial d'une hiérarchie gonflée au sommet, le Groupe est déçu que le Secrétaire général présente à nouveau des

propositions semblables. Le Groupe ne voit pas pourquoi il serait nécessaire d'avoir deux postes au rang de Secrétaire général adjoint pour une opération en phase de retrait : s'il y a lieu, le chef de la Mission pourrait assumer les fonctions de l'Envoyé spécial.

31. **M. Dosseh** (Togo), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le virus Ebola a provoqué d'importantes crises socioéconomiques et humanitaires en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. De plus, le retard apporté à la détection des cas au début de l'épidémie et le rythme rapide auquel la maladie s'est répandue dans le bassin du Mano ont fait ressortir la fragilité des systèmes sanitaires dans ces trois pays. L'épidémie d'Ebola a gravement porté atteinte à leur économie et a entraîné une réduction des recettes publiques, des investissements, de l'emploi et de la productivité agricole. L'épidémie a aussi bouleversé les calendriers scolaires dans la mesure où les écoles et les collèges ont été fermés pendant de longues périodes.

32. Le Groupe est heureux que l'épidémie d'Ebola se termine, que le Libéria ait été déclaré comme étant débarrassé du virus Ebola et que le nombre de nouveaux cas en Guinée et en Sierra Leone continue de baisser notablement. Le fort soutien dont les trois pays les plus touchés - et la sous-région dans son ensemble - ont bénéficié au plan mondial a beaucoup contribué à l'efficacité des efforts déployés pour éliminer le virus Ebola et l'apport de la MINUAUCE a été remarquable. Le Groupe ne doute pas que les efforts pour obtenir et maintenir une situation de transmission nulle continueront de recevoir un soutien.

33. Toutefois, le succès rencontré dans la lutte contre l'Ebola doit être célébré avec prudence étant donné que la fin de l'épidémie n'a pas été déclarée en Guinée et en Sierra Leone. Il faut continuer de centrer les efforts sur la surveillance, la recherche des contacts et la mobilisation sociale jusqu'à ce que le taux de transmission du virus soit nul dans toute la région. Le rythme exponentiel auquel le virus Ebola s'est répandu dans les trois pays les plus touchés a montré le niveau critique de fragilité qui est le leur. Le retrait de la MINUAUCE doit donc être organisé de telle manière que les gouvernements des pays touchés et les partenaires d'exécution, y compris les institutions, les fonds et les programmes du système des Nations Unies intervenant sur le terrain, soient bien placés pour relever les défis de l'après-Ebola, notamment pour renforcer la résilience des systèmes sanitaires. Des moyens logistiques et des ressources humaines et

financières adéquats sont nécessaires pour éviter que les résultats durement acquis pour maîtriser l'épidémie d'Ebola ne soient annulés.

34. Le Groupe relève qu'au 31 mars 2015, 63,3 millions de dollars avaient été dépensés au total et qu'il est prévu de verser 24,6 millions de dollars de plus d'ici le 30 septembre 2015 au titre des opérations du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE. Le Groupe note également que, pour la période allant du 19 septembre 2014 au 31 décembre 2015, les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2014-2015 sont d'environ 90,9 millions de dollars en montant brut soit 88,1 millions de dollars en montant net, c'est-à-dire 13,6 millions de dollars de moins que le niveau des dépenses que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager aux termes de sa résolution 69/262. Si les premières prévisions révisées d'un montant de 189,6 millions de dollars proposées par le Secrétaire général avaient été approuvées par l'Assemblée générale, il en aurait découlé un gonflement de plus de 100 millions de dollars des quotes-parts des États Membres au budget ordinaire. Les hypothèses budgétaires qui sous-tendent le projet de budget initialement proposé par le Secrétaire général se sont donc révélées irréalistes.

35. Le Groupe espère que l'examen en cours des questions relatives à l'organisation, aux opérations, à l'administration et à la planification de la MINUAUCE et à la coordination entre les partenaires, y compris les acteurs extérieurs au système des Nations Unies, permettra de coucher sur le papier les enseignements tirés afin que l'Organisation soit prête à faire face à l'avenir à ce genre de crise. S'agissant de la structure des effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la MINUAUCE, le Groupe regrette profondément qu'il n'ait pas été tenu compte dans le débat général du paragraphe 6 de la section X de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et que les effectifs demandés pour la Mission continuent d'inclure un grand nombre de postes de rang supérieur.

36. Le Groupe attache beaucoup d'importance au rôle critique que jouent les missions politiques spéciales dans la prévention et le règlement des conflits en instaurant une paix et une réconciliation durables et en ouvrant la voie au développement. Les missions politiques spéciales s'acquittent d'un large éventail de mandats complexes : l'allocation de ressources adéquates est d'une importance critique si l'on veut qu'elles remplissent efficacement ces mandats.

37. Le Groupe s'inquiète de la baisse continue des effectifs attribués aux missions politiques spéciales, notamment la baisse proposée de 47 % au sein de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, étant donné l'effet négatif qu'une réduction aussi importante risque d'avoir sur la capacité qu'aura la Mission de remplir son mandat; Le Groupe demande des précisions sur les modalités de transfert du siège de la Mission ainsi que sur son impact sur l'ensemble de la structure des effectifs et l'exécution du mandat.

38. Le Groupe note qu'au total les ressources supplémentaires demandées pour les missions politiques spéciales dépasseront de 125 millions de dollars le montant des ressources initialement approuvées pour 2014-2015. Il conviendrait de créer un compte séparé pour le financement des missions politiques spéciales afin d'assurer la transparence, la bonne gouvernance et la redditionnalité voulues dans la gestion des ressources qui leur sont allouées car elles faussent le budget ordinaire.

39. Enfin, le Groupe souhaiterait recevoir des informations sur l'état d'exécution du paragraphe 11 de la section IV de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale concernant la nomination du chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine car la vacance de ce poste nuit à l'exécution du mandat.

40. **M. Presutti** (Observateur pour l'Union européenne) dit que l'Union européenne soutient fermement la MINUAUCE et le mécanisme de coordination des Nations Unies créé pour que le système des Nations Unies lutte de manière cohérente contre l'épidémie d'Ebola ainsi que la fourniture des moyens voulus pour que ces initiatives soient couronnées de succès. Les États Membres de l'Union jouent un rôle important dans l'apport d'une assistance aux zones les plus touchées et se sont associés aux efforts déployés au plan national et international pour venir à bout de l'épidémie d'Ebola aussi rapidement et efficacement que possible.

41. Grâce aux efforts déployés collectivement par les communautés vivant dans les pays les plus touchés et par les gouvernements de ces pays ainsi que par des acteurs régionaux et internationaux, le taux de transmission du virus Ebola a considérablement baissé et la phase aiguë de la crise est passée. La délégation de l'Union européenne accueille donc favorablement les propositions du Secrétaire général concernant le transfert des responsabilités de la MINUAUCE aux

gouvernements eux-mêmes ainsi qu'aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres partenaires d'exécution car ces parties sont les mieux placées pour relever les défis à moyen et long terme. La délégation prend acte des efforts notables accomplis actuellement par le Bureau de l'Envoyé spécial pour favoriser cette transition.

42. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit que sa délégation se félicite de la création du Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires et prend acte de la volonté du Secrétaire général de venir à bout de l'épidémie d'Ebola et de faire en sorte que la communauté internationale soit désormais prête à faire face à des crises sanitaires à l'échelle mondiale. La délégation remercie également le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola d'avoir mobilisé des ressources extrabudgétaires pour le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour l'action contre l'Ebola et remercie les États Membres pour les contributions qu'ils ont versées à ce fonds.

43. Les efforts que les gouvernements des trois pays les plus touchés ont déployés collectivement avec l'aide de leurs partenaires de développement ont abouti à des résultats impressionnants dans le cadre de la lutte contre l'épidémie d'Ebola. L'Organisation mondiale de la santé a déclaré le 9 mai 2015 que le Libéria était débarrassé du virus Ebola mais la Sierra Leone lutte encore pour atteindre un taux de transmission nul. Toutefois tous les nouveaux cas peuvent être rapprochés de sujets-contacts connus, ce qui fait que les intéressés recevront probablement un traitement plus rapide et que le risque de voir la propagation se poursuivre sera moindre. Le Libéria a connu des flambées périodiques semblables même après que l'épidémie eut reculé dans le pays plus tôt dans l'année. La victoire sur le virus est en vue mais la communauté internationale doit se garder de toute complaisance car il n'y aura pas de victoire totale tant que les trois pays les plus gravement touchés n'auront pas atteint durablement un taux de transmission nul.

44. Ebola a non seulement ravagé les secteurs de la santé et de l'éducation des trois pays concernés mais a également provoqué la récession de leur économie. Une reprise durable après l'épidémie d'Ebola ne sera possible qu'avec une riposte adéquate tenant compte des diverses manières dont la maladie a rendu les trois pays plus fragiles et vulnérables. Les services sociaux

devront être fournis plus efficacement que jamais auparavant.

45. La délégation de la Sierra Leone appelle donc de ses vœux une stratégie de transition sans heurt qui soutiendra de manière durable les capacités des trois pays grâce à l'assistance des partenaires d'exécution, notamment des institutions, des fonds et des programmes du système des Nations Unies présents sur le terrain. Les campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale au niveau national doivent conserver un haut rang de priorité et la MINUAUCE doit continuer de renforcer la capacité de surveillance, de collaboration et de coordination transfrontière des pays de la sous-région car le Libéria n'échappera pas à la menace du virus Ebola tant que des cas continueront de survenir en Guinée et en Sierra Leone.

46. Lors du sommet extraordinaire de l'Union du fleuve Mano en février 2015, les trois pays ont formulé un programme sous-régional de rétablissement socio-économique visant à faciliter un retour à la stabilité et à la prospérité; ces pays espèrent pouvoir continuer de compter sur le soutien des partenaires de développement pour que le programme puisse être exécuté efficacement et avec succès. Enfin, la délégation de la Sierra Leone rend hommage au personnel en première ligne sur le terrain qui a risqué sa vie pour sauver les malades contaminés par le virus et demande instamment aux États Membres de continuer de soutenir les pays touchés pour éviter des épidémies à venir.

La séance est levée à 11 h 10.